Image not found or type unknown

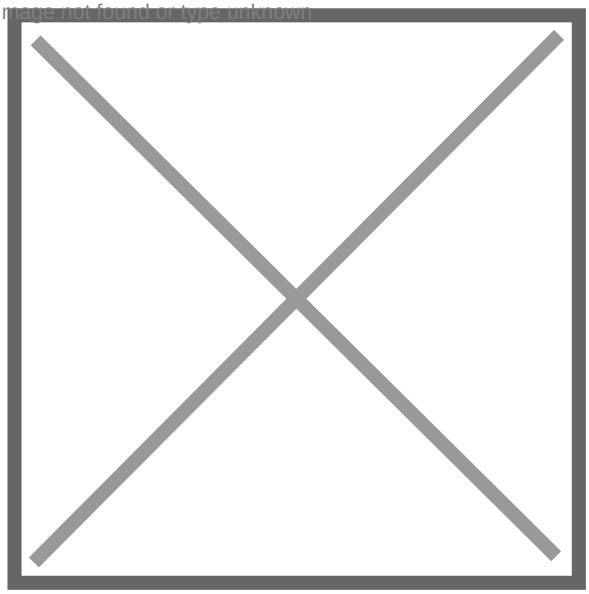

Billet pour vol d'initiation

Par **nathoucamille**, le **31/08/2009** à **13:47**

Bonjour,

Je viens ici pour vous demander quelques renseignements.

Vendredi dernier, mon mari devait avoir un cour d'initiation de vol en avion.

Mais comme nous étions en vacances dans le sud, et qu'au dernier moment nous avons dû prolonger nos vacances (prévu du 21/08 au 26/08).
Donc ,nous avons téléphoner à l'organisme pour les prévenir que mon mari ne pourra pas être au rendez-vous et si nous pouvions le décaler à Septembre.
Leur réponse :" désolé il faut prévenir 48 h avant donc c'est facturé".
Comment prévenir 48h si je le sais que 24h avant??

Et jamais on ne m'a prévenu soit au moment de l'achat du bon soit à la prise de rendez-vous qu'il fallait prévenir 48h. Je n'ai même pas eu de contrat juste le petit bon avec la date de validité d'1 an (achat fait en juin 2009).

Ont-ils le droit de faire ceci? dois-je me procurer le document que j'ai rempli pour voir les conditions? Le bon est valable 1 an donc normalement je peux le consommer jusqu'à juin 2010 non? surtout que c'est payé d'avance...

MErci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés